



- Considérant les différents travaux menés durant l'année scolaire 2010-2011 concernant le protocole pour le projet particulier de l'école de la Roselière;

Considérant l'actualisation de la formation et de l'accompagnement des enseignants;

Considérant que le projet de l'école de la Roselière tient compte de la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers* au regard des points suivants :

- des besoins et des intérêts de l'ensemble des élèves de notre Commission scolaire en lien avec le programme de formation;
- de l'équité entre les écoles;
- des projets éducatifs qui répondent aux réalités des milieux;

Les membres du Conseil des commissaires ont autorisé la consultation sur le projet de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière de l'école de la Roselière.

- Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Considérant que les parties patronale et syndicale ont convenu d'un calendrier qui répond aux différentes exigences des Régimes pédagogiques et de la *Loi sur l'instruction publique*;

Mesdames et messieurs les commissaires ont adopté le calendrier scolaire pour l'année

2011-2012 de la formation générale des jeunes et celui de la formation générale des adultes.

- Considérant les résultats du projet de l'école orientante l'Impact pour l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'engagement de la Commission scolaire pour la persévérance des élèves dans le cheminement scolaire et l'entrée en formation professionnelle;

Considérant la Convention de partenariat de la CSP et la convention de gestion et de réussite éducative de cette école;

Mesdames et messieurs les commissaires ont autorisé une dérogation à la liste des matières de l'école orientante l'Impact pour l'année scolaire 2011-2012 pour les élèves qui souhaitent entrer en formation professionnelle en 2012-2013, dans le cadre du projet particulier pour des élèves de 15 ans vers la formation professionnelle.

- Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2011-2012;

Considérant que les encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la

consultation tenue à cette fin, et la recommandation du Comité consultatif de gestion, les membres du Conseil ont adopté les encadrements financiers 2011-2012.

- Mesdames et messieurs les commissaires ont résolu d'informer le MELS de leur désaccord avec les compressions découlant des règles budgétaires 2011-2012.

- Considérant les taux d'intérêt chargés par les autres commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et par les municipalités du territoire de la Commission scolaire des Patriotes, il a été résolu que le taux d'intérêt sur toute taxe scolaire impayée ainsi que sur les autres comptes recevables soit maintenu à 12% pour l'année 2011-2012.

- Le Conseil des commissaires a pris acte de certaines implications relativement à la modification à l'application du plan de répartition de Saint-Amable pour l'année scolaire 2011-2012 dans le contexte du délai pour la réalisation des travaux d'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du-Boisé.

LE POINT SUIVANT A ÉTÉ TRAITÉ EN INFORMATION :

- Localisation des groupes en en adaptation scolaire au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2011-2012.